



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
SOCIETE ARTS LIVE ENTERTAINMENT POUR
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 9
FEVRIER 2023**

**DÉCISION N° DM-22-387
EN DATE DU 19 OCTOBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Arts Live Entertainment, représentée par Monsieur Richard Caillat dont le siège social est situé 8, rue de la Rochefoucauld – 75 009 Paris – pour l'organisation du spectacle « Amour », le 9 février 2023 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Arts Live Entertainment, représentée par Monsieur Richard Caillat dont le siège social est situé 8, rue de la Rochefoucauld – 75 009 Paris – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Amour », le 9 février 2023, dont le prix de cession est fixé à 10 022,50 € (dix mille vingt-deux euros et cinquante centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221019-lmc1H10185H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/10/2022 Date de Publication : 19/10/2022
--